

ÉLECTRICITÉ ET GAZ : « LA CONCURRENCE FERA BAISSER LES PRIX », QU'ILS DISAIENT !

Bond de 60 % sur la facture d'électricité en quinze ans, de 3,5 % en février sur le gaz... La dérégulation du marché de l'énergie et le « dopage » subventionné du secteur privé n'en finissent pas de plomber le budget des ménages.

C'est devenu une triste habitude pour les foyers français : les prix de l'électricité ont connu une nouvelle hausse, le 1^{er} février, de 1,6 %. Une progression qui devrait coûter en moyenne 15 euros supplémentaires aux ménages par an, d'après la Commission de régulation de l'énergie (CRE). C'est la quatrième année consécutive que la facture grimpe, atteignant une augmentation cumulée de plus de 11 % depuis 2019. Si la CRE, à l'origine de la proposition de hausse des tarifs, et EDF justifient ce renchérissement par des phénomènes conjoncturels liés à la pandémie de Covid 19 – notamment l'ampleur des impayés des entreprises –, les raisons profondes de cette évolution sont plutôt à chercher du côté des choix de l'État en matière de politique énergétique, estiment plusieurs spécialistes de la question.

PARAFISCALITÉ ET PROFITS DU PRIVÉ

« Sur une dizaine d'années, les prix de l'électricité pour le consommateur ont bondi de 50 à 60 %, soit trois à quatre fois l'inflation. Quand on regarde les données de manière objective, la majeure partie de la hausse des prix de l'électricité vient de la parafiscalité », explique François Carier, chargé du dossier énergie pour l'association Consommation logement cadre de vie (CLCV). Au-delà de la TVA, c'est notamment la contribution au service public de l'électri-

city (CSPE) qui pèse lourd dans la balance. Destinée principalement à financer la transition énergétique, cette taxe est en effet passée de 4,50 euros du kilowatt/heure à 22,50 euros du kilowatt/heure en 2016. « D'un côté, on est favorable aux énergies renouvelables ; de l'autre, on peut se demander si les conditions auxquelles EDF rachète cette électricité à ces acteurs privés ne sont pas trop avantageuses », précise François Carier. En 2018, un rapport particulièrement sévère de la Cour des comptes estimait que l'État s'acquitte chaque année de 2 milliards d'euros pour produire par le solaire... 0,7 % du mix électrique français. « Le gouvernement a fait le choix que le développement de ces énergies soit privé. Or, on fait porter cette politique de subvention vers le privé aux consommateurs, en augmentant le prix de l'électricité », dénonce Aurélien Bernier, auteur du livre « les Voleurs d'énergie ».

Mais, plus fondamentalement, ce phénomène serait surtout un effet de la libéralisation du marché de l'énergie. « Il y a plein de libéralisations qu'on soutient. Mais là, au minimum, il était clair dès le début que la concurrence n'a pas permis de faire baisser les prix et, de-)))

« L'électricité repose sur un coût fixe important. On plaque un système de concurrence là où c'est le monopole centralisé qui était efficace. » DAVID CAYLA, économiste

LAURENT GRANDJULIOT / RÉA

Pour achever de convaincre les acteurs privés de rentrer sur le marché, « le législateur a décidé que le tarif réglementé allait varier selon des coûts de production, mais aussi selon ceux de l'électricité en Bourse. »

AURÉLIEN BERNIER, auteur du livre « les Voleurs d'énergie »

))) puis deux-trois ans, cela les a même fait grimper », estime François Carier.

« La caractéristique de l'électricité, c'est qu'elle repose sur des coûts fixes importants en ce qui concerne la production et la distribution. La construction et l'entretien de centrales nucléaires ou de barrages hydrauliques coûtent très cher. Mais les coûts marginaux en termes de production unitaire du kilowatt/heure sont ensuite très faibles », analyse David Cayla, maître de conférences à l'université d'Angers et membre des Économistes atterrés. « On a voulu plaquer un système de concurrence sur une situation où, en réalité, c'est le monopole centralisé qui était efficace », précise l'économiste.

CE CADEAU À LA CONCURRENCE, UN « POISON » SELON LE PDG D'EDF

Afin d'organiser ce marché et de le rendre « artificiellement rentable » pour les nouveaux entrants, comme l'explique Aurélien Bernier, l'État a décidé d'imposer à EDF de vendre à prix coûtant un quart de sa production nucléaire à ses concurrents privés. C'est le mécanisme de l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique), mis en place par le gouvernement Fillon en 2011 après la loi portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME). Un cadeau à la concurrence que même le PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy, a qualifié de « poison », conduisant l'entreprise publique au surendettement.

Mais, pour achever de convaincre ces



PIERRE VILLETTE

Contre le projet Hercule : le démantèlement et le sabotage de la rentabilité d'EDF. Un combat d'intérêt général. À Paris, le 11 février, près de l'Assemblée.

acteurs privés de rentrer sur le marché, encore faut-il que le prix à la revente soit attractif, de même que la perspective de profits. « Le législateur a décidé que le tarif réglementé allait varier en fonction des coûts de production, mais aussi des coûts de l'électricité en Bourse », poursuit le spécialiste de l'énergie. C'est ainsi que la Commission de régulation de l'énergie se retrouve à proposer, année après année, le rehaussement du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRV), pour s'aligner sur les attentes du privé. Pour ces concurrents d'EDF – une trentaine d'entreprises sur le marché français –, c'est tout bénéfique. « Quand les prix en Bourse sont bas, elles vont acheter sur ce marché et n'usent pas leur droit à l'Arenh, mais dès que les prix s'envolent en Bourse, on les voit se ruer dessus », décrypte Aurélien Bernier. Un comportement purement parasitaire, qui n'apporte rien de plus, in fine, au consommateur. « Quand les concurrents d'EDF vous proposent des prix plus bas, c'est qu'en réalité, ils font des économies de bouts de chandelle en délocalisant des ser-

vices clientèle. Et qu'ils vous présentent des prix hors taxes », ajoute le spécialiste. « Ces acteurs privés ne sont que des revendeurs. Si vous êtes énergéticien et que vous ne savez pas produire de l'énergie, peut-être qu'il vaudrait mieux faire des baraques à frites », tacle François Carier.

SATISFAIRE L'EUROPE LIBÉRALE

Si le système de l'Arenh doit prendre fin en 2025, ce qui est amené à le remplacer n'est pas bien plus réjouissant pour les usagers. « Le gouvernement français est en discussion avec Bruxelles pour faire en sorte que cette mise à disposition de l'énergie nucléaire d'EDF à ses concurrents ne soit plus limitée à 25 % de ses capacités, et que cela continue ad vitam aeternam », alerte le représentant de CLCV. « In fine, le projet phare de l'Union européenne, c'est l'Europe de l'énergie : un grand marché régi par une concurrence au niveau européen entre grands opérateurs », estime Aurélien Bernier. ★

LOAN NGUYEN

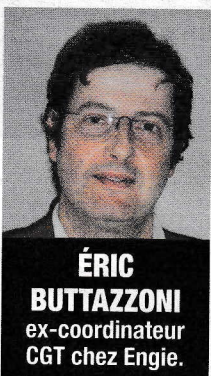
loan.nguyen@humanite.fr

DERRIÈRE HERCULE, UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

« Les prix de l'électricité sont fixés sur la base de montages d'une extraordinaire complexité, plus personne n'y comprend rien. On a substitué des formules techniques à un débat démocratique », fustige l'auteur Aurélien Bernier, qui estime qu'une privatisation accrue d'EDF, comme ce que propose le projet Hercule, représenterait un nouveau recul social. À l'image de la campagne populaire de mobilisation autour des Aéroports de Paris, celui-ci espère que cet enjeu d'un grand service public de l'énergie sera porté bien au-delà des seuls salariés d'EDF, qui luttent depuis des mois contre ce projet. Une pétition lancée par l'intersyndicale et déjà signée par plus de 33 000 personnes est disponible sur change.org.

GAZ. « LE DERNIER RELIQUAT D'INTERVENTION PUBLIQUE, C'EST LE TARIF RÉGLEMENTÉ »

Ultime repère dans la jungle, le tarif réglementé du gaz naturel disparaîtra en 2023, pour livrer l'usager aux aléas du marché. Le militant syndical **Éric Buttazzoni** invite à reconsidérer l'énergie comme un secteur « vital et central » et à renverser la table au niveau européen.



ÉRIC BUTTAZZONI
ex-coordonateur
CGT chez Engie.

Les tarifs réglementés du gaz ont encore augmenté de 3,5 % au 1er février, comment expliquer cette nouvelle hausse ?

Comme on est sur un marché, c'est un phénomène classique : les prix du gaz se tendent au moment de l'hiver car il y a un pic de consommation. Non seulement le prix au kilowatt/heure est plus important, mais, comme les ménages ont plus de besoins à ce moment-là pour se chauffer, la facture va être d'autant plus lourde pour eux. Mais, plus fondamentalement, le problème est que, depuis une dizaine d'années, il existe un marché du gaz indépendant du marché du pétrole, où les prix ne sont pas fixés en fonction des coûts de production ou d'approvisionnement des matières premières.

Avant la libéralisation, le système était régi par des contrats à long terme – on parle de contrats à quinze, vingt ou trente ans d'échéance – avec des pays producteurs, où l'État lissait l'approvisionnement sur l'année, constituait des stocks au moment

de l'été pour pouvoir utiliser le gaz supplémentaire en hiver, et ainsi limiter les fluctuations de prix pour l'usager. Aujourd'hui, le marché du gaz joue au yoyo, et c'est le consommateur qui en fait les frais. Car on est sur un bien de première nécessité : l'élasticité-prix du gaz est faible parce que, même si les prix sont élevés, les gens ont toujours besoin de se chauffer, de cuisiner, etc. De l'autre côté, on a assisté à une multiplication des acteurs privés, qui parient sur la pénurie ou l'absence de pénurie pour faire du profit.

Existe-t-il d'autres facteurs qui ont facilité cette mise en concurrence ?

L'amélioration des moyens de transport, comme le développement des bateaux méthaniers qui transportent du gaz liquide et peuvent passer d'un pays à un autre, a permis de mettre en concurrence les marchés. Jusque-là, le gaz produit en Europe restait à peu près en Europe. Mais, dès 2008-2009, une période où l'Asie a eu besoin de beaucoup de gaz, donc subi une augmentation des prix, les méthaniers sont tous allés vendre leur gaz là-bas, ce qui a créé des pénuries ailleurs.

Le marché du gaz est-il désormais entièrement libéralisé ?

Le dernier reliquat d'intervention publique, c'était le tarif réglementé. Il répercutait, certes, les aléas du marché, mais il avait le mérite de fixer un signal, et pouvait représenter un prix refuge pour les consommateurs, qui avaient la liberté de sortir du prix réglementé auprès d'un fournisseur alternatif, mais aussi d'y revenir. Mais le Conseil d'État, sur plainte des concurrents d'Engie, a décidé que ce tarif réglementé constituait une gêne à la concurrence. Fin 2019, le législateur a adopté la loi énergie-climat, qui met fin au tarif réglementé à l'horizon 2023 pour les clients actuels. Après cela, il faudra souscrire une offre de marché.

Comment combattre cette libéralisation ?

La fédération mines-énergie CGT se bat pour une nouvelle vision globale de l'énergie, pour que l'on considère que ce sont des secteurs vitaux et centraux, notamment dans la perspective de la transition énergétique. Mais il s'agit d'un combat énorme, car, pour cela, il faudrait changer les directives européennes. Nous luttons également depuis des mois contre le plan Clamadiou, qui préfigure une vente à la découpe d'Engie pour satisfaire les actionnaires.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR L. N.

« On a assisté à une multiplication des acteurs privés, qui parient sur la pénurie ou l'absence de pénurie pour faire du profit. »